

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL**
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 26 juin 2023

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 003-240300657-20230626-20230626_009-DE

S²LO

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, à la salle des fêtes de La Chapelaude, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 19 juin 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., AVELINE P., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C. PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), NAQUET C. (pouvoir à G. BOURICAT), DUNEAUD JL, PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT),

Adoption du Compte Financier Unique (CFU) sur les comptes 2023

Le Président rappelle que l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 127 de la loi de finances pour 2021 permet aux collectivités d'expérimenter un Compte Financier Unique (CFU) pour une durée maximale de 3 exercices budgétaires.

Le CFU a vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes, de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseil Communautaire, considérant l'intérêt du CFU qui permettra de mettre en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, décide à l'unanimité :

- ✓ d'adopter le Compte Financier Unique (CFU) sur les comptes 2023,
- ✓ d'autoriser le Président à signer la convention du CFU avec le comptable public et la DDFIP.

Pour copie conforme,
Huriel, le 28 juin 2023
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

